



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/484

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 02 octobre 2023 de la Société COLAS sise 193 allée Sébastien Vauban à 83600 – FREJUS, représentée par Monsieur BRULIN Williams et agissant pour le compte de la commune,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise COLAS procédera à des travaux de reprise du pluvial place de la Foire entre le lundi 09 octobre et le vendredi 13 octobre 2023 inclus .

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit le long des bâtiments situés du côté sud de la place de la Foire.

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la route.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Le balisage et la signalétique du chantier seront mis en place par la Mairie puis maintenus et retirés par l'entreprise COLAS qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 02 octobre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

